



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Décision n° 00877/MFB/DGTCP du 31 JUIL 2025
portant désignation des membres du Comité de Gestion du Transport du Personnel
de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par le décret n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, tel que modifié par le décret n° 2025-89 du 12 février 2025 ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu la décision n° 759/MFB/DGTCP/DSDI du 08 août 2024 portant missions spécifiques dévolues aux mutuelles du Trésor Public ;
- Vu la décision n° 0525/MFB/DGTCP/DSDI du 10 juillet 2025 portant création, attributions et fonctionnement du Comité de Gestion du Transport du Personnel de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

Considérant les nécessités de service,

D É C I D E

Article 1^{er} : Sont désignées dans les fonctions et qualités ci-après, au sein du Comité de Gestion du Transport du Personnel de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, les personnes dont les noms, prénoms et qualités suivent :

Président

Monsieur TRAORE ADAMA, Chef de Service à la Paierie Générale de l'Ordre et de la Sécurité Publics représentant le Bureau National des Mutuelles des Services du Trésor Public (MUDES-TRESOR).

Vice-Président

Madame LIAZERE ARMELLE LENA épouse LOKPO, Agent à la Direction de la Qualité et de la Normalisation, représentant le MUDES-TRESOR.

Secrétariat Technique

Monsieur COULIBALY VAMARA, Chef de Service à la Paierie de la Région du Moronou, représentant le MUDES-TRESOR.

Membres

- Monsieur COULIBALY LANCINA GNENANTIAN, Agent à la Direction des Moyens Généraux ;
- Monsieur CISSE NEVANLY, Chef de Service à la Direction des Ressources Humaines ;
- Monsieur YAPI SEBASTIEN YAPO, représentant l'Association des Retraités du Trésor Public de Côte d'Ivoire (ARTP-CI) ;
- Monsieur OTCHOUMOU ESSE FAUSTIN, représentant l'ARTP-CI.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations

- | | | |
|-----------------------|---|---|
| - Tous les services : | : | 1 |
| - Intéressés | : | 7 |
| - DDA | : | 1 |

Fait à Abidjan, le 31 JUIL 2025


AHOSSI Arthur Augustin Pascal
Directeur Général
du Trésor et de la Comptabilité Publique